

## EDITO

## DANS CE NUMÉRO :

<b>UN SIEPRUR ACTIF</b>	<b>1</b>
<b>LE PAYS</b>	<b>2</b>
<b>LA CONVENTION AMENAGEMENT</b>	<b>2</b>
<b>L'ORAC</b>	<b>3</b>
<b>LE FEADER</b>	<b>3</b>
<b>LE CD2R</b>	<b>4</b>

Le destin métropolitain de l'agglomération de Reims s'affirme constamment et le projet « Reims 2020 » doit donner un élan supplémentaire à cette ambition.

La métropolisation est synonyme de rayonnement, de connexions intenses avec des territoires partenaires et le premier de ces territoires recouvre la périphérie immédiate mais aussi plus éloignée : ce territoire où résident bon nombre des actifs qui travaillent dans la ville, qui en fréquentent ses équipements et ses commerces.

Conscient que le territoire métropolitain se construit dans un contexte de confiance réciproque, nous avons convenu, dès la reconstitution du comité syndical, que la présidence serait assurée par un élu du territoire rural. Cet en-

gagement a pu être tenu après la modification des statuts et grâce à l'adhésion très majoritaire du comité syndical. C'est donc depuis le 15 mai dernier que j'assume la présidence du SIEPRUR

Ainsi les synergies entre les territoires devraient s'accroître au bénéfice des populations, dans un contexte affirmé de développement durable. **C'est le cap fixé pour notre syndicat, qui est doté d'une organisation en commissions permettant d'assurer ses diverses compétences.**

Le Président du SIEPRUR

Jacques DOUADI



CD2R - Reims 2020  
Photos Alain Hatat

## SOMMAIRE :

- Une nouvelle animation : les commissions
- Le Pays : un avenir partagé
- Un accompagnement financier du territoire
- La recomposition du CD2R

## UN SIEPRUR ACTIF ET DYNAMIQUE

## UNE ANIMATION CONFIEE À 5 COMMISSIONS

**Commission SCoT2R** : assure le suivi, la mise en oeuvre et l'évaluation du SCoT et ses déclinaisons

**Commission Pays** : anime et gère la Charte et le Contrat de Pays rémois en liaison avec le Conseil de Développement dont la gestion de la convention aménagement de la Région

**Commission Planification** : donne les clefs d'interprétation du SCoT à l'occasion des procédures de modification, de révision simplifiée et de révisions de POS, PLU et cartes communales, mais aussi pour les Programmes locaux de l'Habitat, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et des Paysages (ZPPAUP) ...

**Commission Développement Durable** : élabore des stratégies locales et des actions pédagogiques sur les questions de développement durable et d'environnement (Plan Climat Energie Territoire, éco aménagement ...).

**Commission Communication** : administre le site Internet, et édite des publications S.I.E.P.R.U.R. (lettre, journal du SCoT, plaquettes, expo ...)

## LE PAYS : LA DEFINITION D'UN AVENIR PARTAGE

La Charte du Pays rémois, adoptée à l'unanimité par les communes, et les communautés de communes concernées, en juin 2004, et ayant reçu des avis favorables de la Région, du Département et Reims Métropole, affiche des objectifs clairs :

**1er objectif** : Renforcer les liens avec l'agglomération et prolonger l'évolution démographique positive unique dans la Région Champagne Ardenne.

**2ème objectif** : Mettre en synergie les actions des com-

munités de communes par une pratique de travail en commun au bénéfice des populations et en faveur du développement économique selon les principes du développement durable.

Ainsi la Charte de Pays, intitulée « Identité rurale dans une stratégie d'alliance avec la Métropole rémoise » répond à des enjeux essentiels :

- permettre aux populations de continuer à

habiter dans leur commune,

- renforcer le lien intergénérationnel,
- accompagner la mobilité croissante et diversifier les modes de transports,
- maintenir une économie diversifiée dans une logique de bassin,
- constituer un territoire touristique organisé,
- assurer la préservation des milieux naturels.

**Une convention  
aménagement  
concertée :**

- **4 réunions de la  
Commission  
Pays**
- **3 réunions du  
Conseil de  
développement**

**Une convention  
signée le 4  
décembre 2009**

## DES CONCRETISATIONS FINANCIERES

### LE CONVENTIONNEMENT REGIONAL

L'accord cadre et la convention aménagement ont été validés en Commission Permanente de la Région.

La Commission Pays et le Conseil de développement ont débattu, à diverses reprises, des priorités du territoire et ont identifié les critères de présélection des projets :

- Les 2 priorités majeures sont : répon-

dre aux besoins des jeunes, des ménages et faire face au vieillissement des populations,

- Le caractère structurant du projet (projet ayant un rayonnement à l'échelle du pays),
- Chaque territoire de communauté se verra accorder le financement d'au moins un projet à caractère commu-

nautaire voire pluricommunale (qu'il soit porté par une communauté ou par une commune)

- Le choix du projet se fera en fonction de l'état d'avancement des études (APS, APD...).
- Une modulation des taux de subventions en fonction des priorités du Pays rémois

<b>Objectif 1 : "Améliorer les services à la population et leur accessibilité pour l'accueil de nouvelles populations et le maintien des populations"</b>		<b>3 514 973 €</b>
Construction du pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est de la CCVS (1ère tranche)	CC Vallée de la Suipe	1 200 000 €
Construction des équipements culturels Lelarge	Bazancourt	486 472 €
Construction d'une salle de classe et d'un préau (1ère tranche)	CC des 2 Vallées du Canton de Fismes	41 236 €
Création de locaux de formation pour la PAIO	Fismes	240 040 €
Création d'une salle de spectacle	Fismes	82 484 €
Aménagement des abords des Halles	Lagery	13 405 €
Construction et aménagement d'un centre associatif	Muizon	58 099 €
Aménagement d'un pôle de vie au sein de la MARPA de Pargny les Reims	CC Champagne Vesle	109 532 €
Création de nouveaux ateliers pour l'association "L'Atelier et la Main"	CC Champagne Vesle	10 328 €
Construction d'un groupe scolaire à Bourgogne	CC de la Plaine de bourgogne	484 000 €
Construction d'un pôle « maternelle » et d'un restaurant scolaire à Cormicy	CC de la Petite Montagne	320 000 €
Création d'un commerce multiservices à Val de Vesle	CC Rives de Prosne et Vesle	44 417 €
Création d'un pôle santé	Val de Vesle	0 €
Création d'un pôle scolaire avec cantine et garderie à Bétheniville	CC Rives de Prosne et Vesle	240 000 €
Extension de la salle des sports	Taissy	184 960 €
<b>Objectif 2 : "Structurer économiquement le Pays Rémois"</b>		<b>99 979 €</b>
ORAC (actions collectives et investissements individuels des entreprises) tranche 1	S.I.E.P.R.U.R.	99 979 €
<b>Objectif 3 : "Favoriser la diversification de l'offre d'habitat"</b>		<b>249 711 €</b>
Enveloppe réservée au logement locatif (opérations des organismes HLM et Pass Foncier)	Organismes HLM	249 711 €
<b>DOTATION REGIONALE (2007-2010)</b>		<b>3 864 663 €</b>

## LANCEMENT DE L'ORAC DU PAYS RÉMOIS

Le S.I.E.P.R.U.R. a délibéré, le 10 juillet dernier, en faveur du lancement d'Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) sur le territoire du Pays (soit 101 communes à l'exclusion des 33 communes bénéficiant de l'ORAC du PNR Montagne de Reims)

### Dynamiser l'économie locale

L'ORAC a pour objectif :

- de dynamiser l'économie locale en favorisant le développement et la modernisation des petites entreprises indépendantes commercia-

les, artisanales et de services

- de soutenir une offre de services et de commerces de proximité
- de consolider le tissu économique local

### Des leviers financiers ancrés dans un dispositif partenarial

L'Etat, la Région et les Chambres consulaires se sont associés au S.I.E.P.R.U.R. dans le but de soutenir l'effort d'investissement des entreprises.

Le S.I.E.P.R.U.R. a consacré

99 979 € pour l'ORAC dans le cadre de la convention aménagement pour la période 2008-2010.

### Des bénéficiaires de proximité : les TPE et les PME locales

- Être inscrit au Répertoire des Métiers ou au Registre de commerce et des sociétés
- Justifier d'au moins 6 mois d'activité
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Avoir un Chiffre d'Affaire inférieur à 1 000 000 € HT



Commerces de proximité  
Photo : Agence d'Urbanisme

© Une enquête est lancée auprès des entreprises et des communes pour recenser les besoins. Information sur l'ORAC Pays : [http://www.sieprur.fr/pays\\_remois/contrat/index.php](http://www.sieprur.fr/pays_remois/contrat/index.php)



## LE FEADER : UN SOUTIEN EUROPEEN

### Un contexte européen, national et régional pour la politique des Pays

L'Union européenne a défini sa politique et ses dispositifs d'intervention en faveur du développement rural pour la période 2007/2013.

Des moyens financiers en augmentation sensible par rapport au précédent programme sont mobilisés au travers d'un nouveau fonds : le FEADER.

Outil de la politique des Pays, l'élaboration de l'axe 3 du Document Régional de Développement Rural a fait l'objet d'une concertation avec les collectivités territoriales et notamment

avec la Région Champagne Ardenne.

### Quels sont les domaines concernés ?

Le FEADER « axe 3 » intervient en Champagne-Ardenne sur :

- La diversification des activités d'une exploitation agricole dans des domaines non agricoles,
- La création, la reprise ou la transmission de petites entreprises présentant un élément innovant,
- L'amélioration de l'offre de services le long des routes et itinéraires touristiques,
- L'amélioration des services à la population dans un objectif d'accueil de nouvelles populations et de maintien des populations actuelles,
- Le soutien des formes innovantes d'organisation des activités économiques,
- Dans les sites NATURA 2000, le co-financement des documents de gestion et des contrats de restauration et d'entretien de l'espace.
- La mise en valeur du patrimoine culturel,
- Le soutien aux stratégies locales de développement de la filière bois

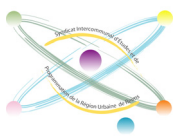
Des dispositifs  
qui  
accompagnent  
le  
développement  
territorial du  
Pays rémois



© Informations sur le FEADER : [http://www.sieprur.fr/pays\\_remois/contrat/index.php](http://www.sieprur.fr/pays_remois/contrat/index.php)

Retrouvez-nous sur le Web!

[www.sieprur.fr](http://www.sieprur.fr)



## SIEPRUR

Siège social: Hôtel de Ville de Reims -  
51100 Reims

Adresse courrier: Mairie de Sillery -  
51500 Sillery

Téléphone : 03.26.49.67.60

Télécopie : 03.26.49.67.67

## UN NOUVEAU BUREAU

- Président : Jacques DOUADI
- 1ère Vice Présidente : Adeline HAZAN
- 2ème Vice Président : Alain LESCOUET
- 3ème Vice Président : Jean-Pierre PINON
- 4ème Vice Président : Philippe FENEUIL
- 5ème Vice Président : Stéphane JOLY
- Membre du bureau : Max BOIRAME
- Membre du bureau : Alphonse SCHWEIN

## COMITE DE REDACTION

### Directeur de la publication

Jacques Douadi

### Photos

Alain Hatat et Agence  
d'urbanisme de Reims

### Rédaction et Conception

Agence d'Urbanisme, de  
Développement et de  
Prospective de la Région  
de Reims

### Imprimerie

Réveil de la Marne

### Dépôt légal

ISSN : 1768-434X

**AGENCE** RÉGION DE  
**D'URBANISME** REIMS  
Développement & Prospective

## ACTUALITES DU SIEPRUR

- **Organisation du 1er Atelier Développement Durable : 24 octobre 2009**
- **Signature de la convention aménagement avec la Région : 4 décembre 2009**
- **Engagement d'une étude sur les énergies renouvelables avec Reims Métropole, le PNR de la Montagne de Reims et le Pays d'Epernay, Terres de Champagne**

© Informations sur les activités et l'agenda du SIEPRUR : <http://www.sieprur.fr>

## UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT RECOMPOSE

Le Conseil de Développement de la Région Rémoise (CD2R) a été installé le 5 décembre 2008 à l'initiative de Reims Métropole et du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims (S.I.E.P.R.U.R.).

Cette instance de participation locale doit donner un élan nouveau à la concertation et au débat sur les problématiques de développement et d'attractivité du bassin de vie (agglomération

de Reims Métropole et du Pays rémois) comprenant plus de 180 membres.

### **Les objectifs du CD2R**

- constituer une « plateforme » de débats et de participation citoyenne,
- dynamiser les acteurs locaux dans le portage de projet commun (public/privé)
- créer des stratégies d'alliance interne (au sein de l'agglomération et du pays) et externe (G10,

Etat, région, Département ...)

### **Le pilotage du CD2R**

Le CD2R est piloté par un bureau composé du président, des 3 vice-présidents et du secrétaire général :

- Président : **Gérard Mary**
- Vices Présidents : **Michèle Severs, Thomas Dubois et François PrévotEAU**
- Secrétaire général : **Michel Dehu**



CD2R - Atelier de travail  
Photo : Alain Hatat



Conseil de Développement  
de la Région Rémoise

© Informations sur le CD2R : <http://www.sieprur.fr/cd2r/index.php>